

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-059 DU 24 FEVRIER 2003

Portant nomination dans certains Tribunaux
et à la Cour d'Appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 14 novembre 2002 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 février 2003 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés dans les fonctions ci-après respectivement à la Cour d'Appel et dans certains tribunaux, les magistrats dont les noms suivent :

Cour d'Appel

- Conseiller : Monsieur Gérard da SILVA

Tribunal de Cotonou

- 1^{er} Substitut du Procureur de la République : Monsieur Antoine GOUHOUEDE
- 2^{ème} Substitut du Procureur de la République : Monsieur Paulin AMEDJIKO

Tribunal de Porto-Novo

- Juge d'Instruction 1^{er} Cabinet : Madame Célestine BAKPE
- Juge d'Instruction 2^{ème} Cabinet : Monsieur Etienne Codjo TOWANOU
- Juge d'Instruction 3^{ème} Cabinet
cumulativement avec les fonctions
de juge des enfants : Madame Thérèse KOSSOU

Tribunal de Lokossa

- Président du Tribunal de Lokossa : Madame Huguette BALLEY-FALANA

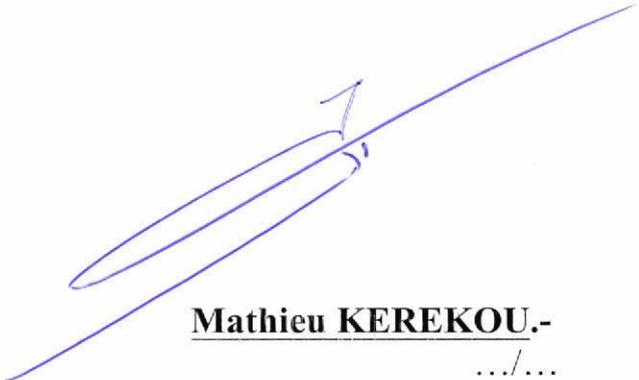
Tribunal de Cotonou

- Juge 1^{er} Cabinet : Monsieur Georges Constant AMOUSSOU

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

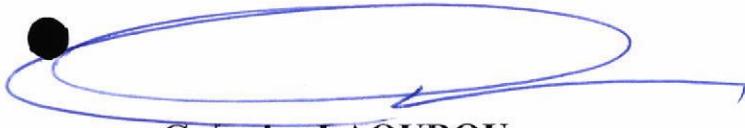
Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,
de la Prospective et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
de la législation et des droits de l'homme,



Grégoire LAOUROU.-



Joseph H. GNONLONFON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MJLDH
4 MFE 4 MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 8 1 JO 1.-